

**REPUBLIQUE TOGOLAISE**  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
**MINISTERE DELEGUE CHARGE DE L'ENERGIE ET DES MINES**  
**PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**  
**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**  
**SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL**

**Recrutement d'un expert géomaticien pour le compte du Projet de prospection géochimique stratégique au nord 9<sup>ème</sup> degré de parallèle au Togo.**

*AMI n° 03/PR/MDEM/PRMP/2024*

1. La présente sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'Avis général de passation des marchés exercice 2024 paru dans le quotidien Togo-Pressé du 17 janvier 2024.
2. Le Ministère délégué chargé de l'Energie et des Mines a obtenu dans le cadre du budget de l'Etat, exercice 2024, des fonds, afin de financer le coût du projet de prospection géochimique stratégique au nord 9<sup>ème</sup> degré de parallèle au Togo, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de recrutement d'un consultant individuel, expert géomaticien.
3. Les services du consultant comprennent :

Le consultant apportera son appui accompagnement dans la :

- ✓ *proposition des méthodes et outils de traitement des résultats géochimiques et de cartographie géologique pour la production des cartes et rapports ;*
- ✓ *conception et gestion des bases de données ;*
- ✓ *production des cartes thématiques et de synthèse ;*
- ✓ *élaboration des rapports ;*

Il assurera la formation des géologues sur les méthodes et outils de traitement des résultats d'analyses géochimiques et production des cartes.

La mission du consultant va couvrir toute la durée de la première phase du projet sur trois (03) ans.

Le consultant géomaticien n'est pas permanent sur le projet et passe sept (07) mois répartis sur la durée de la phase 1, à raison de un (01) mois la deuxième année et six (06) mois la troisième année.

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services.
5. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après :
  - ✓ *Formation : Bac + 5 au minimum en géomatique, SIG ou équivalent (10 points) ;*
  - ✓ *Avoir une expérience pratique de dix (10) ans au minimum en géomatique, dont sept (07) ans en cartographie géologique et/ou géochimique et dans la gestion des bases de données géo-minières (20 points) ;*

- ✓ Avoir réalisé deux (02) missions similaires dans les dix (10) dernières années (50 points) ;
- ✓ Avoir une bonne maîtrise des logiciels SIG (ArcGIS, QGIS...) et leurs extensions de traitement de données géologique/géochimique (15 points) ;
- ✓ Avoir assuré au moins une fois une formation en SIG (05 points).

**Score technique minimal : 70 points**

6. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas dix (10) pages (hors annexes).

Les dossiers de candidature devront être composés de :

- une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée ;
- une proposition technique comprenant :
  - un CV détaillé ;
  - une méthodologie de réalisation de la mission ;
  - une copie des certificats ou attestations de travail ou des attestations de bonne fin d'exécution dans les prestations similaires ;
  - une note technique regroupant les commentaires du consultant sur les TDR.

7. Le candidat sera sélectionné sur la base de la méthode de sélection des consultants individuels prévue par l'article 70 du décret n° 2022-080/PR du 06 juillet 2022 portant code des marchés publics. Une liste restreinte de trois (03) consultants sera établie à l'issue de l'évaluation. Le candidat classé premier à l'issue de la procédure de sélection sera invité à négocier le contrat.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : Ministère délégué chargé de l'Énergie et des Mines, Rue des Hydrocarbures, face ex-Air Liquide, BP : 4227 ; Tél : (+228) 70 35 98 80 ; email : [prmp.mme@minenergie.gouv.tg](mailto:prmp.mme@minenergie.gouv.tg) aux heures suivantes : 08 heures 00 min à 12 heures 00 min et 14 heures 30 min à 17 heures 00 TU.

9. Les manifestations d'intérêt, rédigées en Français, doivent être déposées à l'adresse ci-après : **Ministère délégué chargé de l'Énergie et des Mines, Personne responsable des marchés publics, Rue des Hydrocarbures, face ex-Air Liquide, Porte 105 ; [prmp.mme@minenergie.gouv.tg](mailto:prmp.mme@minenergie.gouv.tg) au plus tard le vendredi 06 septembre 2024 à 10 heures 00 min T.U.**

Lomé, le 21 août 2024

La Personne responsable des marchés publics

  


**Yaovi Pitakiani YOKINDJA**